PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région
Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 13 novembre 2026

Dans un contexte économique incertain, l'État et le Conseil régional ont réuni les acteurs économiques d'Occitanie pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises

Le 10 novembre 2026, à la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, Frédéric Viseur, secrétaire général pour les affaires régionales, et Jalil Benabdillah, vice-président du Conseil régional chargé de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de la réindustrialisation, ont réuni les acteurs économiques d'Occitanie. L'objectif : un échange croisé sur les problématiques rencontrées par les chefs d'entreprises et sur le soutien proposé par l'ensemble du réseau d'accompagnement des entreprises fragilisées en région Occitanie, engagés autour de la « Charte de confiance ».

Les éléments présentés par la Banque de France et les services de l'État ont permis de faire un état des lieux de la conjoncture en Occitanie sur le plan de l'activité et de l'emploi.

Dans un contexte marqué par les incertitudes économiques et géopolitiques, la situation des entreprises occitanes est contrastée. L'industrie régionale conserve son dynamisme, porté notamment par l'industrie aéronautique et de défense et par les grandes entreprises, tandis que les PME enregistrent un léger repli. L'emploi privé est globalement stable en Occitanie (-0,2 % sur un an à fin juin 2026), mais la situation est variable selon les secteurs : l'industrie tient, la construction et l'intérim décrochent.

Un tour de table a permis aux fédérations professionnelles d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins.

Ce tour de table a mis en évidence l'inquiétude de la plupart des secteurs dans un contexte international incertain du point de vue géopolitique, avec des impacts forts sur l'économie mondiale et sur les prévisions de croissance en France, revues à la baisse. Le risque de ralentissement des projets d'investissements et de recrutements a été souligné.

La « Charte de confiance », outil de mobilisation collective au service de l'accompagnement des entreprises face à leurs difficultés

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises, l'État a lancé, au début de l'année 2026, la « Charte de confiance », une initiative inédite visant à mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs, afin de renforcer la prévention des défaillances d'entreprises.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des recommandations formulées par le médiateur national du crédit et le médiateur des entreprises dans leur rapport remis au Gouvernement en avril 2025 sur les dispositifs de détection précoce et d'accompagnement des entreprises en difficulté.

La « Charte de confiance » réunit un large éventail d'acteurs – administrations, réseaux consulaires, organisations professionnelles, acteurs financiers, structures associatives – qui, chacun dans son champ de compétence, contribuent à accompagner les entreprises confrontées à des tensions économiques ou financières. Plus particulièrement, elle développe une logique « d'aller vers » : sur la base de signaux précoces, l'objectif est d'orienter les entreprises vers les solutions adaptées avant que les difficultés ne s'aggravent.

Une présentation de la « Charte de confiance » et sa déclinaison régionale a ainsi permis de réaffirmer l'engagement des 35 partenaires signataires à agir de manière coordonnée et réactive au service des entreprises en Occitanie.

Le message à destination des chefs d'entreprise est clair : « Ne restez pas seuls face aux difficultés ». Des dispositifs existent, mobilisables dès les premiers signaux d'alerte, afin de préserver l'activité, l'emploi et les savoir-faire. Ils sont portés par le Conseil régional, les services de l'État (DRFIP, le réseau DREETS-DDETS(PP)), les tribunaux de commerce, la Banque de France, l'URSSAF, la MSA, les experts comptables, les réseaux consulaires ainsi que les associations de soutien aux dirigeants.

Les conseillers départementaux aux entreprises en difficultés (CDED) au sein des DDFIP constituent le premier point de contact de toutes les entreprises fragilisées. Présents dans chaque département, ils assurent un accompagnement personnalisé. Ces acteurs interviennent toujours dans un cadre de stricte confidentialité.

Une plaquette rassemblant les dispositifs de soutien aux entreprises a été diffusée à l'issue de cet échange. Cette plaquette est jointe au communiqué de presse.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de région

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romaric ZURCZAK
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr

Retrouvez-nous sur X et Facebook

DREETS Occitanie
Christine LEMOAL
Tél : 06 29 85 54 40
dreets-oc.communication@dreets.gouv.fr

Conseil régional Occitanie

service.presse@laregion.fr